



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Marche unique

Question écrite n° 13177

Texte de la question

M Marc Dolez attire l'attention de Mme le ministre des affaires européennes sur les groupes d'étude et de mobilisation (GEM), dont la mission est de conseiller le Gouvernement sur les négociations en cours ou sur les adaptations, qui paraîtraient souhaitables, de la réalité juridique ou économique française. Ils devront également diffuser largement dans les milieux économiques et chez les partenaires sociaux les messages, orientations ou recommandations tirés sur l'action européenne du Gouvernement. Sept groupes ont d'ores et déjà été créés, dont un GEM Regions, présidé par M Christian Pellerin. Il souhaiterait connaître la composition exacte de ce groupe et son objet précis. Il lui demande également de bien vouloir lui indiquer : 1o si le champ d'investigation du groupe est définitivement limité aux régions, ou si l'on peut espérer que dans un proche avenir il s'élargisse aux départements et communes pour constituer un GEM Collectivités territoriales ; 2o si ce groupe a vocation à travailler en étroite concertation avec les associations représentatives d'élus locaux et régionaux et s'il a déjà eu l'occasion d'exercer concrètement sa fonction de conseil auprès du Gouvernement.

Texte de la réponse

Reponse. - Le GEM Regions regroupe une trentaine de membres d'origines très diversifiées puisqu'on y trouve des élus, des ingénieurs, des industriels, des universitaires, un député européen, des représentants d'associations telles que l'Aprodi et le CCRE, etc. Le GEM rassemble donc bien un ensemble de compétences sur la vie locale et régionale. Ces personnalités ont cependant été choisies par le président du GEM, en fonction de leur capacité à aborder avec originalité et ouverture d'esprit les problèmes posés par le paysage régional français. La mission du GEM est de porter un regard objectif sur ce paysage régional et de dégager des propositions susceptibles de dynamiser une politique d'aménagement du territoire tenant compte en priorité du contexte de compétitivité européenne de demain. Le GEM est appelé à proposer toutes les mesures susceptibles d'améliorer la préparation de nos régions, départements, villes aux échéances européennes. La mission du GEM n'est pas limitée aux régions proprement dites. Le GEM s'attache surtout à dégager toutes les synergies, complémentarités et coopérations entre régions, départements, villes qui peuvent présenter un intérêt, notamment pour la réalisation d'infrastructures de dimension européenne (telecommunications, enseignement, transports, tourisme, etc). Le nombre d'élus locaux, nationaux et européens présents dans le GEM induit tout naturellement la concertation avec les associations représentatives d'élus locaux et régionaux. À l'issue d'une phase de diagnostic du paysage régional français, le GEM a entamé une réflexion sur les synergies et les solidarités économiques qu'il est possible de dégager dans l'Est (axe Rhin-Rhône), dans le Nord-Ouest (tourne vers la Grande-Bretagne et les pays du Benelux) et dans le Sud-Ouest (tourne vers la péninsule ibérique). Les réflexions du GEM ont notablement enrichi la réflexion du Gouvernement de façon directe, puisque des représentants du ministère des affaires européennes et des autres ministères directement concernés sont également membres du GEM. Une des propositions concrètes qui peut être citée est le projet d'un institut destiné à assurer la formation permanente au contexte européen du personnel territorial.

Données clés

Auteur : [M. Dolez Marc](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13177

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 22 mai 1989, page 2291